


Timbre
0,65 €
Merci

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES, ASSEZ.
 Amnesty International

President Pervez Musharraf
Office of the President
Islamabad, Pakistan

Nom:
Adresse:
.....
Code postal :
Localité :
Pays :
Signature:

Timbre
0,65 €
Merci

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES, ASSEZ.
 Amnesty International

President Pervez Musharraf
Office of the President
Islamabad, Pakistan

Nom:
Adresse:
.....
Code postal :
Localité :
Pays :
Signature:

Timbre
0,65 €
Merci

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES, ASSEZ.
 Amnesty International

President Pervez Musharraf
Office of the President
Islamabad, Pakistan

Nom:
Adresse:
.....
Code postal :
Localité :
Pays :
Signature:

Timbre
0,65 €
Merci

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES, ASSEZ.
 Amnesty International

President Pervez Musharraf
Office of the President
Islamabad, Pakistan

Nom:
Adresse:
.....
Code postal :
Localité :
Pays :
Signature:

Monsieur le Président

Priya est aujourd'hui en prison pour avoir été violée à l'âge de 13 ans. Priya a donné le nom de son agresseur, mais rien, à part un examen médical, ne prouvait qu'il y avait eu viol. Aux termes des lois relatives à la zina (relations sexuelles hors mariage), son témoignage n'a pu être reçu à titre de preuve et alors que le voisin de Priya a nié être le coupable, l'adolescente n'a pu prouver qu'elle n'avait pas donné son consentement. Son père a été accusé de qazf (fausse accusation de zina) pour avoir signalé le viol, et arrêté lui aussi, alors que l'homme accusé du viol est resté en liberté.

Je vous demande, Monsieur le Président, de vous engager afin que les femmes ne soient plus victimes, comme cela est le cas pour Priya, de la loi. Je vous demande avec insistance de veiller à ce que les lois qui criminalisent les relations sexuelles non consenties entre adultes non mariés soient abrogées et que celles qui portent sur le viol soient reformulées, de sorte que les victimes, mariées ou non, puissent obtenir justice. Les femmes ne doivent pas avoir à apporter la preuve des viols qu'elles ont subis. La police doit également recevoir une formation et recruter davantage de personnel féminin afin de permettre aux femmes de témoigner dans un climat de confiance. Je vous prie également de bien vouloir libérer les femmes incarcérées à la suite d'accusation de zina. Ces emprisonnements constituent une violation de leurs droits fondamentaux.

Je ne doute pas de votre volonté de vous engager plus avant dans ce combat pour le respect des droits des femmes afin que les violences à l'égard des femmes soient réprimées par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Monsieur le Président

Priya est aujourd'hui en prison pour avoir été violée à l'âge de 13 ans. Priya a donné le nom de son agresseur, mais rien, à part un examen médical, ne prouvait qu'il y avait eu viol. Aux termes des lois relatives à la zina (relations sexuelles hors mariage), son témoignage n'a pu être reçu à titre de preuve et alors que le voisin de Priya a nié être le coupable, l'adolescente n'a pu prouver qu'elle n'avait pas donné son consentement. Son père a été accusé de qazf (fausse accusation de zina) pour avoir signalé le viol, et arrêté lui aussi, alors que l'homme accusé du viol est resté en liberté.

Je vous demande, Monsieur le Président, de vous engager afin que les femmes ne soient plus victimes, comme cela est le cas pour Priya, de la loi. Je vous demande avec insistance de veiller à ce que les lois qui criminalisent les relations sexuelles non consenties entre adultes non mariés soient abrogées et que celles qui portent sur le viol soient reformulées, de sorte que les victimes, mariées ou non, puissent obtenir justice. Les femmes ne doivent pas avoir à apporter la preuve des viols qu'elles ont subis. La police doit également recevoir une formation et recruter davantage de personnel féminin afin de permettre aux femmes de témoigner dans un climat de confiance. Je vous prie également de bien vouloir libérer les femmes incarcérées à la suite d'accusation de zina. Ces emprisonnements constituent une violation de leurs droits fondamentaux.

Je ne doute pas de votre volonté de vous engager plus avant dans ce combat pour le respect des droits des femmes afin que les violences à l'égard des femmes soient réprimées par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Monsieur le Président

Priya est aujourd'hui en prison pour avoir été violée à l'âge de 13 ans. Priya a donné le nom de son agresseur, mais rien, à part un examen médical, ne prouvait qu'il y avait eu viol. Aux termes des lois relatives à la zina (relations sexuelles hors mariage), son témoignage n'a pu être reçu à titre de preuve et alors que le voisin de Priya a nié être le coupable, l'adolescente n'a pu prouver qu'elle n'avait pas donné son consentement. Son père a été accusé de qazf (fausse accusation de zina) pour avoir signalé le viol, et arrêté lui aussi, alors que l'homme accusé du viol est resté en liberté.

Je vous demande, Monsieur le Président, de vous engager afin que les femmes ne soient plus victimes, comme cela est le cas pour Priya, de la loi. Je vous demande avec insistance de veiller à ce que les lois qui criminalisent les relations sexuelles non consenties entre adultes non mariés soient abrogées et que celles qui portent sur le viol soient reformulées, de sorte que les victimes, mariées ou non, puissent obtenir justice. Les femmes ne doivent pas avoir à apporter la preuve des viols qu'elles ont subis. La police doit également recevoir une formation et recruter davantage de personnel féminin afin de permettre aux femmes de témoigner dans un climat de confiance. Je vous prie également de bien vouloir libérer les femmes incarcérées à la suite d'accusation de zina. Ces emprisonnements constituent une violation de leurs droits fondamentaux.

Je ne doute pas de votre volonté de vous engager plus avant dans ce combat pour le respect des droits des femmes afin que les violences à l'égard des femmes soient réprimées par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Monsieur le Président

Priya est aujourd'hui en prison pour avoir été violée à l'âge de 13 ans. Priya a donné le nom de son agresseur, mais rien, à part un examen médical, ne prouvait qu'il y avait eu viol. Aux termes des lois relatives à la zina (relations sexuelles hors mariage), son témoignage n'a pu être reçu à titre de preuve et alors que le voisin de Priya a nié être le coupable, l'adolescente n'a pu prouver qu'elle n'avait pas donné son consentement. Son père a été accusé de qazf (fausse accusation de zina) pour avoir signalé le viol, et arrêté lui aussi, alors que l'homme accusé du viol est resté en liberté.

Je vous demande, Monsieur le Président, de vous engager afin que les femmes ne soient plus victimes, comme cela est le cas pour Priya, de la loi. Je vous demande avec insistance de veiller à ce que les lois qui criminalisent les relations sexuelles non consenties entre adultes non mariés soient abrogées et que celles qui portent sur le viol soient reformulées, de sorte que les victimes, mariées ou non, puissent obtenir justice. Les femmes ne doivent pas avoir à apporter la preuve des viols qu'elles ont subis. La police doit également recevoir une formation et recruter davantage de personnel féminin afin de permettre aux femmes de témoigner dans un climat de confiance. Je vous prie également de bien vouloir libérer les femmes incarcérées à la suite d'accusation de zina. Ces emprisonnements constituent une violation de leurs droits fondamentaux.

Je ne doute pas de votre volonté de vous engager plus avant dans ce combat pour le respect des droits des femmes afin que les violences à l'égard des femmes soient réprimées par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

